

## **RÈGLEMENT**

### **DU LOCAL « LA CABANE »**

### **BOVERATTES 18, PULLY**

#### Buts visés par la location

La société propriétaire, VAUDOISE VIE Compagnie d'Assurances SA, représentée par Comptoir Immobilier SA, 021 313 23 33, met à disposition de ses locataires la salle commune située Chemin des Boverattes 18, afin d'y organiser tout type d'événement, sans but lucratif et ouvert sur le quartier, dans l'objectif de stimuler la convivialité dans le quartier.

Le Comptoir Immobilier rend attentifs ses locataires que ces locaux se trouvent au-dessous des fenêtres et balcons des voisin.e.s et prie les utilisateur.ice.s de veiller au bruit occasionné par les invités dans un esprit de vivre-ensemble.

Nous espérons que vous et vos invité.e.s y passerez d'agréables moments.

#### Réservation et annulation

Les locations se font via : <http://www.les-boverattes.com/>

La location est ouverte seulement aux résidents du Chemin des Boverattes 6 à 30 à Pully.

La salle est disponible à la réservation hors jours fériés, seulement les samedis et hors manifestation organisée telle que « Vide-Grenier », « Fête des voisins », par exemple.

La réservation est effective par confirmation du Comptoir Immobilier SA après réception du paiement de la location.

Il n'y a pas de frais d'annulation. La demande d'annulation devra être envoyée par email à [lausanne@comptoir-immo.ch](mailto:lausanne@comptoir-immo.ch)

#### Tarifs et caution

La location est de CHF 50.00.

Aucune caution n'est demandée.

#### Horaires de location

Le local peut être loué le samedi de 08h30 jusqu'à 22h00 (nettoyage compris).

## Remise des clés

Les clés sont remises par le concierge, Monsieur Kouameni, 079 253 18 81, le vendredi précédant la location, si la remise à lieu avant 17h00.

Dès 17h00, le vendredi précédant la location, les clés sont remises par Madame Ischer, 076 615 00 66.

## Règles d'utilisation

La manifestation doit impérativement être terminée et le local nettoyé et vidé à 22 heures, afin de préserver la tranquillité des voisins.e.s.

Les tables et les bancs peuvent être utilisés sur la place. Si c'est le cas, merci de tenir compte du bruit afin de préserver la tranquillité des voisins.e.s.

Il n'est pas autorisé d'utiliser un appareil diffuseur de son, de façon à ne pas nuire au voisinage au vu de la proximité des habitations ;

Signaler immédiatement, tout dégât occasionné au local, au matériel ou aux alentours ;

Il est interdit d'utiliser les locaux comme dortoirs ;

Il est interdit de fumer dans le local loué ;

Les animaux domestiques sont interdits ;

Le/la locataire a l'interdiction de céder tout ou une partie des locaux loués à un tiers ;

L'affichage et les décorations sont possibles, pour autant que les matériaux ne soient pas altérés.

Il n'est pas autorisé de cuisiner à l'extérieur des locaux, que ce soit avec un barbecue, plancha ou tout autre moyen de cuisson.

## Parcage des véhicules

Les places de parc visiteur se trouvent devant les immeubles Boverattes 6-8 et Boverattes 22-24.

Le parcage sur les deux zones de rebroussement ou places de parcs PMR sont amendables par le/la concierge du quartier.

## Nettoyage

Le nettoyage des locaux, de leurs abords et le nettoyage de la vaisselle incombent au locataire.

## Défauts d'usage

Comptoir Immobilier SA se réserve le droit de faire exécuter tous travaux rendus nécessaires par la faute du locataire, aux frais de celui-ci et/ou d'interdire l'accès à la location à toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.

La perte de la clé confiée entraîne le remplacement de tous les cylindres et clés du local aux frais du locataire responsable.

**Par sa réservation sur le site des Boverattes, le/la locataire atteste avoir pris connaissance du règlement de location et en accepte les conditions.**

Octobre 2025